

La résidence pour seniors sera réalisée

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Collège des bourgmestre et échevins
3. Projet résidence pour seniors, convention avec la « Foncière Roy René »
4. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2018
5. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2018
- 6a. Approbation du compte administratif 2015
- 6b. Approbation du compte de gestion 2015
7. Convention avec la Commune de Dippach concernant l'acquisition d'un tracteur forestier
8. Regroupement de trois parcelles dans la zone d'activités « am Bann »
9. Amendement au règlement concernant le subventionnement des abonnements du transport public
10. Avenant à la convention avec Munhoven s.a. concernant la brasserie « An der Eech »
11. Contrat avec la chargée des cours de langue luxembourgeoise
12. Correspondance et questions au Collège des bourgmestre et échevins

PRÉSENTS :

Diane BISENIUS-FEIPEL, bourgmestre ; Eugène HALSDORF, Victor CHRISTOPHE, échevins ; Patrick CALMUS, Marcel JAKOBS, Raymond KAUFFMANN, Marc LOESS (jusqu'au point 3 inclus), Francisco RAMIREZ, conseillers



Secrétaire : Marc THILL

ABSENT, EXCUSÉ :

Marc LOESS (à partir du point 4)

Pour démarrer la dernière séance avant les élections la bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL remercie les membres du Conseil communal et du Collège des bourgmestre et échevins pour l'excellente collaboration au cours des années passées. Elle félicite toute l'équipe pour les résultats obtenus pendant cette période législative.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les conseillers communaux présents au grand complet.

2. Communications par le collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL informe les conseillers communaux sur la remise des prix du concours « Village fleuri ». Le concours, qui a bénéficié du soutien de la Commune a été organisé par les « Amis de la Fleur ».

Dans la rue du Lavoir face au bâtiment de la poste sera installée une nouvelle toilette publique moderne et autonettoyante.

La livraison du nouveau camion pour le service technique vient d'être accomplie. La remise des clés se fera mercredi, 4 octobre devant les ateliers du service technique.

La brasserie « an der Eech » rouvrira ses portes le 6 octobre. La brasserie prendra la forme d'un « Ristorante-Bar-Pizzeria » et portera le nom « Il Bocconcino ».

Les travaux d'aménagement du quatrième terrain de pétanque sont pratiquement achevés. Seulement quelques détails des alentours sont à réaliser.

La modernisation des terrains de jeux « Schmiseleck » et « op Hals » est achevée. Les aires de jeux ont été adaptées aux nouvelles prescriptions de sécurité.

Les travaux de réaménagement de la rue Belle-Vue ont commencé. Après le remplacement des infrastructures souterraines la rue sera aménagée selon les prescriptions de la zone 30.

Le conseiller Marcel JAKOBS se dit satisfait du remplacement des anciennes toilettes dans le bâtiment de la poste par une

installation moderne. Il se pose la question si une seule toilette sera suffisante lors de manifestations publiques. Le conseiller Francisco RAMIREZ veut savoir si l'utilisation de la toilette sera payante. Le conseiller Patrick CALMUS préconise d'installer des toilettes supplémentaires.

L'échevin Eugène HALSDORF fait part des remerciements du président du club de pétanque pour l'aménagement de la quatrième piste de jeux et les transformations. Le club de pétanque avec plus de 100 membres actifs peut maintenant utiliser les pistes simultanément avec plusieurs équipes.

3. Projet résidence pour seniors, convention avec la « Foncière Roy René »

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL est très satisfaite par la réalisation du projet résidence seniors après de longues années. Elle voit l'achèvement du projet comme un succès collectif du Conseil communal en fonctions, ainsi que des Conseils communaux précédents.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL présente la convention avec la société « Foncière Roy René ». Ce document contient les conditions pour la construction et l'exploitation d'une résidence pour seniors au lieu-dit « Geierbierg ». De nombreux habitants de Leudelage attendaient depuis des années la construction d'une résidence seniors pour y passer leur crépuscule de la vie.

La bourgmestre remet en mémoire les aléas de la recherche longue et compliquée pour trouver un constructeur / exploitant. Le Collège des bourgmestre et échevins était à la recherche d'une unique entreprise, qui pouvait assumer la construction et la future exploitation de la résidence seniors.

Le cahier des charges faisait fonction de document de soumission publique, mais simultanément il veillait à ce que les conditions légales du Ministère de la famille concernant les établissements de soins pour seniors soient méticuleusement respectées. Il est important aux yeux du Collège des bourgmestre et échevins qu'un certain nombre de chambres dont le prix a été défini suivant des critères sociaux seront disponibles afin que chacun puisse être en mesure de profiter de la résidence seniors.

Il a été constaté que la majeure partie des personnes n'utilise l'offre d'un établissement de soins continus lorsqu'elle n'est plus en mesure de vivre d'une façon autonome. Cette considération excluait d'office la forme d'une résidence intégrée pour personnes âgées (CIPA). Voilà pourquoi la forme d'un établissement pour

personnes âgées incluant une maison de soins et un logement accompagné a été choisie.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL retrace l'histoire récente jusqu'à la signature de la convention. Le 23 juillet 2013 le Conseil communal a pris une résolution en faveur de la création d'une maison de soins. Afin de créer une base de départ équitable un cahier de charges a été élaboré avec le concours du bureau « Luxstrategy » et une soumission publique fut lancée.

Le 2 mai 2016 le Conseil communal approuvait unanimement le principe du droit de superficie pour l'utilisation du terrain, le principe de la soumission publique, ainsi que le cahier des charges y relative.

32 candidats ont sollicité un cahier des charges à la mairie. 9 candidatures ont par la suite été remises où deux candidats sont entrés en ligne de compte pour un choix plus rapproché.

Le 30 juin 2017 le Conseil communal décidait toujours à l'unanimité des voix d'entamer prioritairement des négociations avec le candidat « Foncière Roy René » travaillant en collaboration avec « EMERA ». Le 25 septembre la convention avec la société « Foncière Roy René » a finalement été signée.

La convention fut discutée avec tous les conseillers communaux lors d'une réunion de travail du Conseil communal. Le 20 septembre le projet a été présenté au public.

Les membres du Conseil communal approuvent à l'unanimité le projet présenté, ainsi que la convention y afférente. Tous espèrent que le projet trouvera sa réalisation dans les meilleurs délais.

Le conseiller Patrick CALMUS déplore la pénurie de temps pour étudier le dossier volumineux. Toutefois il exprime ses remerciements au bureau « Luxstrategy » pour la collaboration et déclare vouloir soutenir le projet.

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL souligne que le Conseil communal a été informé de chaque étape des négociations par le biais des séances d'information.

La bourgmestre remercie également la conseillère juridique de la commune, le service technique, ainsi que « Luxstrategy » pour leur concours dans la finalisation du projet.

Le conseiller Raymond KAUFFMANN, membre du Conseil communal depuis 47 ans, rappelle les débuts difficiles, qui ont

nécessité les périodes législatives de trois bourgmestres pour aboutir à une bonne fin. Il souligne les efforts du bourgmestre Rob Roemen pour trouver un terrain approprié. Il rappelle les nombreux refus des ministères et les frais investis dans le projet. Le coût actuel pour le maître d'ouvrage se chiffre quand même à 32 millions €. Il espère que le nouveau Collège des bourgmestres et échevins informera constamment le Conseil communal sur l'évolution du projet.

Il remercie tous qui ont soutenu le projet, le Conseil communal en fonctions, ses prédécesseurs, les commissions communales, mais aussi les associations locales comme par exemple l'Amiperas ...

Tous les membres du Conseil approuvent unanimement cette convention désignée comme historique par la bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPPEL.

4. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'année 2018

Le Conseil communal se rallie à la proposition de la commission des finances de ne pas modifier le taux de l'impôt commercial fixé à 250%. Le président de la commission des finances, Raymond KAUFFMANN, explique qu'une baisse du taux causerait un préjudice aux autres communes, tandis qu'une hausse nuirait aux entreprises locales.

Anticipant sur le prochain point de l'ordre du jour il constate que l'impôt foncier à Leudelange est le plus bas de toutes les communes environnantes, ce qui rend une future adaptation très probable.

L'échevin Eugène HALSDORF retient que seule une augmentation substantielle de l'impôt foncier aurait une répercussion parmi les finances communales. Il est toutefois préférable d'opérer cette augmentation au niveau national.

Tous les conseillers décident de ne pas modifier l'impôt commercial.

5. Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2018

Également à l'unanimité est décidé de ne pas modifier l'impôt foncier. Il s'élève à 220% pour l'impôt foncier de la catégorie A et pour les catégories B1 350% ; B2 220% ; B3 120% ; B4 120% ; B5 220% ; B6 250%.

6a. Approbation du compte administratif 2015

Le service de contrôle du Ministère de l'Intérieur a retenu quatre minimales remarques pour le compte administratif 2015. Les réponses pertinentes ont été fournies. Les conseillers

communaux approuvent unanimement le compte administratif 2015.

6b. Approbation du compte de gestion 2015

Aucune remarque n'a été formulée à l'égard du compte de gestion 2015. Le compte de gestion 2015 est également approuvé à l'unanimité.

7. Convention avec la Commune de Dippach concernant l'acquisition d'un tracteur forestier

La Commune Dippach dispose d'un triage forestier commun avec la Commune de Leudelage. Afin de mieux organiser les travaux forestiers et pour façonner les écorces nécessaires au chauffage à copeaux de bois de l'école de Schouweiler les deux communes ont décidé d'acquérir ensemble un tracteur forestier au montant de 157.716 €. La Commune de Leudelage finance la moitié du montant. La convention organise les modalités de l'acquisition et du fonctionnement de la machine.

Tous les membres du Conseil communal approuvent cette convention à l'unanimité.

8. Regroupement de trois parcelles dans la zone d'activités « am Bann »

Les conseillers communaux autorisent à l'unanimité le regroupement de trois parcelles sises rue Jean Fischbach dans la zone d'activités « am Bann » afin d'y construire des bâtiments de bureaux.

9. Amendement au règlement concernant le subventionnement d'abonnements du transport public

Sur proposition du Ministère de l'Intérieur le règlement du 8 mai 2017 concernant le subventionnement des abonnements du transport public est modifié. Les subsides qui ont été obtenus sur base d'informations fausses ou inexactes devront être obligatoirement remboursés.

Tous les conseillers communaux approuvent cet amendement.

10. Avenant à la convention avec Munhoven s.a. concernant la Brasserie « An der Eech »

L'avenant à la convention avec la société Munhoven concerne la location de la brasserie « An der Eech » à un nouveau gérant. La brasserie fonctionnera désormais comme Ristorante-Bar-Pizzeria sous le nom de « Il Bocconcino ». L'avenant prévoit une réduction temporaire du loyer pour les 24 premiers mois. Ensuite le loyer sera à nouveau progressivement augmenté afin d'atteindre son montant initial.

La convention est approuvée unanimement par tous les conseillers communaux.

11. Contrat avec la chargée des cours de langue luxembourgeoise

La Commune de Leudelage charge Mme Marie-Louise LIEBLER-KOHN de Hautcharage d'enseigner les cours de langue luxembourgeoise. Les cours auront lieu les jeudis de 18 à 20 heures pour les débutants et de 20 à 22 heures pour les avancés.

12. Correspondance et questions au Collège des bourgmestre et échevins

La bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL informe les membres du Conseil communal sur une présentation du syndicat SICONA. Le « Seed Harvester » est une machine qui récolte la semence des prairies pour rendre ainsi leur régénération possible.

Pour clôturer cette dernière séance de la période législative, la bourgmestre Diane BISENIUS-FEIPEL adresse ses remerciements à tous les membres du Conseil communal pour leur bonne collaboration pendant les années passées et remet un petit cadeau aux membres sortants, qui ne se représentent plus aux élections, les échevins Victor CHRISTOPHE et Eugène HALSDORF, les conseillers Raymond KAUFFMANN, Marc LOESS et Paco RAMIREZ.

Le conseiller Raymond KAUFFMANN, qui a revêtu pendant 47 ans diverses fonctions au service de la commune de Leudelage, se rappelle l'évolution de la commune, les nombreuses réalisations, les modernisations des infrastructures publiques et l'augmentation de la qualité de vie au sein de la commune pendant cette longue période.